

Québec, le 26 juillet 2012

Monsieur Pierre Renaud
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus précisément, la consultation régionale portera sur les réserves de biodiversité projetées des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr, des Dunes-de-la-Rivière-Attic, Wanaki, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi ainsi que sur la réserve aquatique projetée de la rivière Dumoine. Le mandat du Bureau débutera le 27 septembre 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE ARCAND